



Rétractation employeur après entretien préalable

Par **babyface7**, le **06/12/2012** à **15:17**

Bonjour,

Je suis commerciale et actuellement dans une situation critique moralement, j'ai vraiment besoin de vos réponses.

Je suis en poste depuis février 2011 (6 mois de CDD), CDI en août 2011, puis arrêt+congé maternité de janvier à juin 2012. Tout allait bien avant mon départ fin 2011, j'ai recommencé mes visites clients depuis septembre 2012 et depuis, selon mon employeur, rien ne va plus.

Lundi 12/11, mon directeur et mon responsable m'ont fait savoir lors d'un entretien informel que, n'atteignant pas les résultats espérés, ils souhaitent se séparer de moi (je n'ai pas de contrat d'objectif). Ils me proposent une rupture conventionnelle, me demandent de rester chez moi les 2 jours suivants et font annuler mes rdv de la semaine par l'un de mes collègues. Ils me demandent de revoir mon responsable le jeudi 15/11 pour m'expliquer les modalités.

Jeudi 15/11, je revois mon responsable (toujours dans un cadre informel), qui m'explique que si j'accepte une rupture conventionnelle, je toucherai mon indemnité légale + mes congés/RTT non pris + 2 mois de salaire en étant libérable de suite (au lieu d'un mois de préavis). Je lui dis que c'est leur décision et que je ne vois pas pourquoi j'accepterais. Il me répond que si je refuse, je devrai continuer mon travail afin de leur prouver qu'ils se trompent, et que je finirai bien par me rendre compte que ça ne marche pas. S'ils finissent par me licencier, je devrai faire mon préavis et il me déconseille de saisir les Prud'Hommes, me disant qu'avec moins de 2 ans d'ancienneté je ne gagnerai rien de plus que ce qu'ils me proposent pour une rupture conventionnelle. Il clôt l'entretien en me demandant de décider entre rupture conventionnelle et licenciement pour le lundi suivant.

Le vendredi 16/11, je les informe que je ne prendrai aucune décision suite à leur ultimatum. La rupture envisagée est à leur unique initiative, je les somme donc de me convoquer officiellement à un entretien préalable officiel de rupture conventionnelle ou de licenciement.

Mardi 20/11, je reçois en RAR une convocation à un entretien préalable au licenciement pour le 30/11.

(suite sur question suivante - même sujet)